



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2009-1515 - BATAM
dossier lié n° 2008-0770

Maisons-Alfort, le 14 octobre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
BATAM, identique à BETTAPHAM

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par UNITED PHOSPHORUS Ldt, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BATAM.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence BETTAPHAM, dont l'autorisation de mise sur le marché, n°8800029, est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Considérant l'avis de l'Afssa n° 2008-0770 du 6 juillet 2009 relatif à la demande de réexamen communautaire de la préparation BETTAPHAM suite à l'inscription du phenmediphame à l'annexe I ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour BATAM est bien strictement identique à celle déclarée pour BETTAPHAM ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation BATAM, présentée par UNITED PHOSPHORUS Ldt, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit BETTAPHAM.

Marc MORTUREUX